

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====  
**SEANCE DU 26 MARS 2019**  
=====

L'an deux mil dix-neuf et le 26 du mois de mars à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, Vice-Présidente du CCAS.

**5 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS**

Madame ROURE, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours exceptionnel a été attribué à la personne suivante en difficulté :

- **Mme X : 400 €**, le 13 mars 2019, concernant les frais de réparation de son véhicule indispensable à ses déplacements professionnels (secours réglé par chèque le 20 mars 2019 à l'ordre du garagiste) ;

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

**PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures,